

Vade-mecum

Version Formateur au 01-11-2020

- ❖ Respectez les règles d'hygiène (**lavage de main**, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, ...). Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été placés à différents endroits du site et sont réapprovisionnés régulièrement (n'hésitez pas à signaler tout problème les concernant aux référents COVID) ;
- ❖ Gardez une distance d'1m50 avec les autres personnes. Les personnes habitant sous le même toit et les enfants de moins de 12 ans entre eux, peuvent avoir un contact dit « rapproché » ;
- ❖ Les clubs et structures sportives déterminent une équipe de référents COVID, chargée de mettre en place les mesures sanitaires, de sensibiliser et, d'informer les usagers (sportifs, spectateurs, ...) à leur respect. Pour la Formation des Jeunes du RDC Cointe, les référents COVID sont Michel Gueury (0473/98.45.85), André Richard (0492/31.86.26), John Wiart (0494/34.80.51) et Renaud Palate (0478/91.78.25). Il est demandé également aux formateurs de sensibiliser en continu les enfants et leurs parents qu'ils ont à leur charge ;
- ❖ **L'entraîneur porte le masque sur et en dehors du terrain ;**
- ❖ **Vestiaires, douches et buvette sont fermés ;**
- ❖ Le nombre de personnes (joueurs et formateurs) autorisés sur le terrain est de 50 maximum ;
- ❖ Le « public » est limité à une personne du ménage des participants ;
- ❖ Les toilettes, distributeurs et DEA sont accessibles ;
- ❖ Une liste des participants, comprenant au minimum nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse e-mail, doit être tenue et conservée minimum 14 jours calendrier afin de permettre le traçage en cas d'infection. Ceci peut correspondre la liste de présence réalisées à chaque entraînement par les formateurs ;
- ❖ Sauf accord avec les RTFJ ou le coordinateur qui vérifie la cohérence des « bulles », les équipes ne peuvent être mélangées ;
- ❖ Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (par exemple : ballons, interrupteurs, ...) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau). Des produits désinfectants sont à votre disposition ;
- ❖ Un affichage est présent au club et un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter est effectué régulièrement sur nos plates-formes de communication en ligne. Les informations à jour sont toujours accessibles sur le lien suivant : <https://www.dccointe.be/coronavirus-mesures-au-niveau-sportif/>. Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants (vade-mecum) ;
- ❖ Si vous **présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité**. Il faut alors s'isoler immédiatement pour 7 jours et prendre contact avec son médecin afin de passer un test le plus rapidement possible. Si le test est positif, la quarantaine (7 jours) continue et si le test est négatif, il est possible d'en sortir dès l'accord du médecin. En cas de positivité, merci d'en avvertir le club pour isoler l'équipe si nécessaire ;
- ❖ Si un membre de l'équipe (bulle) est testé positif au covid-19 et qu'il a eu un contact avec l'équipe dans les 48h précédents les premiers symptômes, l'équipe est mise 10 jours en quarantaine à dater du dernier contact avec la personne infectée.
- ❖ Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes ou qui vient d'être contactée par la cellule « tracing » pour les spectateurs et accompagnants lors d'événements sportifs et participants quand ils ne pratiquent pas leur sport. Ce local est identifié à l'entrée du club en face du terrain en herbe.

Ces dispositions sont en vigueur le 2 novembre et d'application jusqu'au 13 décembre 2020 inclus.